

La Cellule de Coordination des Soins Non Programmés (CCSNP) est l'organisation qui a pour mission de **recevoir, qualifier, et orienter les demandes de soins non programmés sur un territoire défini**. Elle est composée d'opérateurs de soins non programmés (OSNP) et d'un médecin superviseur qui peut être sollicité à tout moment. Il sécurise l'ensemble des décisions prises au sein de la cellule.

La coordination reçoit ainsi les demandes émanant exclusivement des professionnels et structures de santé (médecin, infirmières, pharmaciens, centre 15, etc...) afin de ne pas rompre le parcours de soins des patients, puis se charge de rappeler ces derniers afin de recueillir les éléments administratifs et médicaux des demandeurs de soins.

A la lecture de ces informations, et après analyse procédurée des critères géographiques et médicaux, les assistants de coordination médicale proposent aux patients une plage de disponibilité médicale en **consultation présentielle** (selon l'organisation retenue par une CPTS) ou en **téléconsultation**.

Ce dispositif de télémédecine s'inscrit dans l'esprit de la charte régionale d'accès aux soins signée par l'ensemble des partenaires, qui privilégie autant que possible les ressources médicales de proximité, en vue de faciliter le relai d'éventuelles consultations de suivi. Ainsi, il est prévu de s'appuyer en premier lieu sur les médecins téléconsultants volontaires du territoire, en second recours à un pool de médecins normands, et en dernier lieu à des médecins extra-territoriaux.

Dans tous les cas, **la CSNP se porte garante de la coordination du dispositif, en assistant les médecins téléconsultants et en se faisant le relai éventuel au décours avec les effecteurs de soins locaux**, comme la pharmacie, les infirmiers ou en réorientant le patient vers un confrère ou un établissement de soins.

Cette organisation coordonnée, déployée depuis 4 ans à Saint Georges de Rouelley, 18 mois à Livarot, et plus récemment Remilly les Marais, **visent à offrir une réponse de qualité** et de proximité au patient, à laquelle les médecins téléconsultants de la CSNP sont attachés, **au contraire des initiatives privées type télécabine** qui poussent les patients à une consommation de soins non régulée et souvent non satisfaisante déontologiquement.

Elle remporte **l'adhésion des patients et également des médecins là où elle est déployée, en permettant de les soulager de certaines consultations de soins non programmés**.

En savoir +

www.urml-normandie.org



LOXAMED
SOLUTIONS DE SANTÉ NORMALE

Financé par



Informations à destination
des professionnels de santé



Déploiement d'un Spot de télémédecine estival

Face à un été chargé, une expérimentation de télémédecine soutenue par les URPS médecins et infirmiers libéraux se tient sur votre territoire jusqu'au 31 août, pour faciliter un accès aux soins non programmés de qualité en lien avec les acteurs du territoire.



Ne pas jeter sur la voie publique Conception : idmagazine.com

En savoir + [urml-normandie.org](http://www.urml-normandie.org)

Professionnels de santé

Un patient demande une consultation de médecine générale ?
Il n'a pas de médecin traitant ou celui-ci est indisponible ?

En tant que professionnel de santé, vous (ou votre secrétariat)
pouvez l'adresser à la CSNP pour une téléconsultation :

Infos à communiquer à la CSNP

Nom
Prénom
Adresse
Téléphone
Nom du MT (ou pas de MT)
Motif de la demande de soin

csnp
Numéro unique
RESERVÉ AUX PROFESSIONNELS DE SANTE

transmis aux médecins par mail ou sur demande à l'URPS

csnp Coordination des Soins Non Programmés

La CSNP rappelle le patient
Elle propose un RDV médical avec l'une des solutions du dispositif de soins non-programmés.



rdv de téléconsultation dans les 48h

Le jour J, le patient sera accueilli et accompagné au cours de la téléconsultation par une IDEL formée pour une téléconsultation assistée et augmentée (matériel médical connecté), puis mis en relation avec un médecin téléconsultant partenaire du dispositif qui s'engage à fournir une réponse de qualité et faire le lien avec les ressources médicales et paramédicales du territoire.

A l'issue de la consultation, le patient pourra bénéficier d'un temps d'échange avec l'IDEL, afin que cette dernière s'assure de la compréhension par le patient du diagnostic posé par le médecin et des suites à donner.

+ Spot de télémédecine d'Avranches

Date de démarrage : Lundi 11 juillet à 13h30

Jours d'ouverture : lundi au vendredi

Plage horaire : de 13h30 à 17h30

Lieu : CCAS, 24 Place du Marché, Avranches

Fléchage prévu pour faciliter le parcours du patient

IDEL : 10 IDEL mobilisées sur le dispositif, toutes formées le 5 juillet

Date de fin du dispositif estival : 31 août

